

- Respect du voisinage, soirées festives strictement interdites.
- Pas plus de monde sur place que le nombre de personnes réservées.
- Interdiction de fumer à l'intérieur des locaux.
- Animaux autorisés si calmes et excréments ramassés.
- Tout endommagement de l'hébergement ou casse sera facturé.
- Chèque de caution de 1000 € avec photocopie recto-verso de la carte d'identité.

Clause d'annulation :

>> par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée OU de vive voix (téléphone) au propriétaire.

*annulation avant l'arrivée dans les lieux :

S'il existe, l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation

intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat

devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le

paiement du solde de la location.

*si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

*en cas de confinement lié au COVID19, uniquement, il ne sera pas retenu d'arrhes.

>> par le propriétaire : Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées.